



**Commission départementale
de la préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers (CDPENAF)**

Séance dématérialisée du 7 au 14 Novembre 2023

**Avis sur la modification simplifiée n°5 du PLU
du Palais-sur-Vienne**

L'article 25 de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt codifié, en ce qui concerne les plans locaux d'urbanisme, aux articles L151-12, L. 151-13 et L. 153-17 du code de l'urbanisme, dispose que l'élaboration d'un plan local d'urbanisme d'une commune couverte par un schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé est soumis pour avis à la CDPENAF.

L'avis porte sur les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) et sur les dispositions du règlement des annexes et extensions des bâtiments d'habitation en zones agricoles et naturelles. La CDPENAF émet également un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou autorisations d'urbanismes au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles et forestières, selon l'article L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Conformément à ces dispositions, le projet de modification simplifiée n°5 sur le territoire de la commune du Palais-sur-Vienne a été soumis à l'avis de la commission dématérialisée du 7 au 14 novembre 2023.

Le directeur départemental agissant par délégation du préfet, préside la réunion de la CDPENAF dématérialisée de la Haute-Vienne. Il a constaté que le quorum était atteint (17 membres titulaires d'un droit de vote ou représentés se sont exprimés sur 20 membres) et que la commission pouvait valablement statuer.

Les membres de la commission ont été consultés sur la base d'un rapport rédigé par les services de la DDT.

* *
*

Au titre du règlement en zones A et N :

La collectivité souhaite faire évoluer le règlement concernant les extensions et annexes des constructions à usage d'habitations en zones A et N.

La commission donne un avis favorable.

Le présent avis sera communiqué à la communauté urbaine Limoges Métropole.

Le président

Stéphane NUQ